



SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE (SMEGREG)

COMITE SYNDICAL
REUNION PLENIERE DU 26 NOVEMBRE 2025

PROCES - VERBAL

MEMBRES PRESENTS	
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE	Conseillère métropolitaine
M. Gérard CHAUSSET	Conseiller métropolitain
M. Bruno CLEMENT	Commune de Saucats
Mme Valérie DROUHAUT	Conseillère départementale
M. Gérard GAY	SIAEP Bassanne-Dropt-Garonne
Mme Célia MONSEIGNE	Conseillère départementale
MEMBRES REPRESENTES	
M. Jean-Luc DARQUEST <i>pouvoir donné à M. CLEMENT</i>	SIAEPA du nord Libournais
M. Pierre DURAND <i>pouvoir donné à M. GAY</i>	SIAO de Carbon-Blanc
M. Maxime GHESQUIERE <i>pour donné à Mme CASSOU-SCHOTTE</i>	Conseiller métropolitain
Mme Carole GUERE <i>pouvoir donné à Mme MONSEIGNE</i>	Conseillère départementale
Mme Agnès SEJOURNET <i>pouvoir donné à Mme DROUHAUT</i>	Conseillère départementale
MEMBRES ABSENTS NON REPRESENTES	
M. Eric ARRIGONI	SIAEPA Castelnau de Médoc
M. Guillaume GARRIGUES	Conseiller métropolitain
Mme Valérie GUINAUDIE	Conseillère départementale
Mme Pascale PAVONE	Conseillère métropolitaine
ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION	
Mme Françoise BEGUE	SMEGREG
Mme Mélanie EROSTATE	SMEGREG
M. Guillaume GRELET	SMEGREG
M. Bruno de GRISSAC	SMEGREG
M. Jean-Paul GILLET	SIE Léognan-Cadaujac
Mme Emilie LAURENT	SMEGREG
Mme LE BOURDONNEC	Bordeaux Métropole
M. Jacques MATIGNON	SIVOM de l'Entre-deux-Mers
Mme Julie ROUSSARIE	Département Gironde
Mme Alice VACELET	SMEGREG
ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION (EN VISIO CONFERENCE)	
M. Jean-François BORDELAIS	SIAEPA de Saint Selve
M. Bernard DAURIAN	SE du Grand Bazadais
M. Eric GUIMON	Agence de l'Eau Adour-Garonne
M. Jacques MATIGNON	SIVOM de l'Entre-deux-Mers
Mme Danielle SECCO	SIAEPA de Saint Selve



Mme Monseigne ouvre la séance à 14h00, accueille les participants présents et ceux qui suivront la réunion en visioconférence.

Le nombre de délégués présents ou représentés respecte les conditions de quorum (11 présents ou représentés), le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

M. Clément est désigné secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion sera établi sous son contrôle.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Procès-verbal de la réunion du 12 mars 2025
2. Demande d'implication du SMEGREG dans le pilotage du projet de Champ captant des Landes du Médoc
3. Point sur la mise en œuvre du programme 2025
4. Projet de Contrat eau et climat avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne
5. Proposition d'augmentation des moyens alloués à la politique d'information, formation sensibilisation
6. Disposition relative au personnel : modification du poste de "chargé mission médiation"
7. Budget 2025 - Décision modificative n° 1
8. Informations et questions diverses



1. PV de la réunion du 12 mars 2025

Mme MONSEIGNE demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical adopte le procès-verbal de la réunion du 12 mars 2025.

En accord avec l'assemblée, Mme Monseigne commence par le point 3 de l'ordre du jour.

3. Point sur la mise en œuvre du programme 2025

M. de Grissac indique qu'un point rapide va être fait sur la mise en œuvre des différents volets du programme voté en début d'année.

La parole est donnée à M. GRELET pour une présentation, illustrée d'un diaporama, des recherches de ressources nouvelles dans plusieurs territoires du département.

Puis Mme Erostate présente ensuite l'avancement de l'étude relative au Crétacé sud Gironde avec la finalisation de la phase 2.

M. Chausset demande où en est ce projet et s'il est bien nécessaire de poursuivre les études.

M. de Grissac répond qu'un deuxième grand projet de substitution et de complément sera nécessaire et que les études visent à mettre à disposition du futur maître d'ouvrage de ce projet des études bien plus avancées que celles qui avaient été mises à la disposition de Bordeaux Métropole pour le champ captant des Landes du Médoc. De plus, les études ont réservé quelques surprises sur les dernières investigations. Elles ont amené à revoir l'interprétation qu'on avait de la structure anticlinale, à réduire la zone d'investigation pour rechercher de l'eau et à abandonner toute idée d'implanter un champ captant sur l'est de la structure où il serait en concurrence avec les sources de Budos.

D'un commun accord, la Régie de l'eau de Bordeaux Métropole reprend d'ailleurs à son compte et va poursuivre les études pour mieux comprendre comment fonctionnent les sources et bien anticiper justement l'impact du changement climatique sur leurs débits.

Quant à la production d'un futur champ captant, l'objectif est toujours de l'ordre de 5 et 10 millions de m³/an.

M. de Grissac évoque une réunion tenue à la Communauté de Communes de Montesquieu et indique que le travail avec les services d'eau du secteur, la Régie et le SMEGREG s'inscrit dans une logique d'approche optimisée et solidaire de l'accès à la ressource.

Mme Erostate précise que le système étudié est extrêmement compliqué, ce qui explique la durée des études.

M. Chausset se demande si l'on va continuer cette étude encore 20 ans.

M. de Grissac rappelle que l'établissement a été créé en 1998 pour vérifier la faisabilité technique, économique, juridique et financière des solutions de substitution et que cette mission est toujours dans ses statuts.

Mme Erostate présente la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Nappes profondes de Gironde, et celle des Volumes Maximum Prélevables Objectif (VMPO) ; puis les forages artésiens du bassin d'Arcachon qui ont fait l'objet d'un stage.

La parole est donnée à Mme Laurent pour présenter les dispositifs de sensibilisation des scolaires et du grand public, les outils d'information et la campagne de sensibilisation sur l'âge de l'eau.

La parole est donnée pour finir à Mme Vacelet pour présenter d'une part le dossier de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Nappes profondes de Gironde et, d'autre part, la connaissance des usages et des gisements d'économie.

Mme Monseigne remercie pour ce panorama complet de l'avancement des études en cours.

2. Demande d'implication du SMEGREG dans le pilotage du projet de Champ captant des Landes du Médoc

Mme Monseigne introduit ce rapport en précisant que l'idée est plutôt de consolider la participation du SMEGREG à ce comité de suivi afin de mener ce projet dans les meilleures conditions et dans les meilleurs délais ; puis elle donne la parole à Mme Cassou-Schotte.

Cette dernière retrace l'historique du projet qui concerne les territoires bien au-delà de l'aire métropolitaine. Si la Régie de l'eau Bordeaux Métropole compte bien conserver son rôle en tant que maître d'ouvrage du projet, il lui semble qu'une coanimation du comité de pilotage avec le SMEGREG pourrait faciliter la prise de conscience de la dimension départementale de ce projet.

M. Gay fait part de l'impatience des syndicats d'eau quant à la mise en œuvre de ce projet ; il adhère à l'idée que le SMEGREG soit comme un « juge de paix » dans ce dossier.

Mme Cassou-Schotte évoque le recrutement d'un directeur de projet.

M. Clément est d'accord sur le fait qu'il faut avoir une vision évidemment globale à l'échelle du département, mais ça ne concerne pas que les services ; tout le monde doit être vigilant et faire preuve également de solidarité. Et c'est là que le SMEGREG joue un rôle important en garantissant la pertinence technique des solutions que l'on peut mettre en œuvre. Il lui paraît évident que le SMEGREG joue déjà et doit continuer à jouer ce rôle de « cheville ouvrière ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical valide le principe d'une implication de l'établissement dans la coanimation du comité de pilotage du projet de Champ captant des Landes du Médoc et fixe comme objectif à cette implication le rappel systématique :

- de l'objectif du projet, à savoir la réduction des prélèvements dans les nappes surexploitées, dans une approche mutualisée et les meilleures conditions technico-économiques et sanitaires ;
- de sa dimension d'intérêt général dans un contexte d'interdépendance et de solidarité des territoires.

4. Projet de Contrat eau et climat avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne

La parole est donnée à M. de Grissac pour une présentation de ce rapport illustrée d'un diaporama.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical prend acte de l'avancement du projet de contractualisation et confirme son souhait de voir formalisé dans le contrat un soutien renforcé de l'Agence de l'eau aux actions de sensibilisation à la valeur patrimoniale des nappes profondes pour inciter à la sobriété.

5. Proposition d'augmentation des moyens alloués à la politique d'information, formation sensibilisation

Mme Monseigne introduit ce rapport puis donne la parole à M. de Grissac.

M. Guimon intervient pour faire part de sa prudence quant à la possibilité de voir s'appliquer à ces projets les taux majorés du 12^e programme d'aide de l'Agence de l'Eau.

M. Daurian pose la question de savoir si l'on peut mesurer les effets des dispositifs de sensibilisation sur la gestion de la ressource. M. de Grissac répond en indiquant qu'il est possible de mesurer cette efficacité au travers d'indicateurs tels que la pression sur la ressource qu'exerce un habitant supplémentaire dans le département aujourd'hui deux fois plus faible qu'il y a 25 ans.

Mme Laurent ajoute que derrière un enfant sensibilisé il y a sept adultes qui le sont aussi.

M. Chausset fait part de ses doutes quant à l'efficacité de la sensibilisation des enfants ; le problème est de savoir quelle est la bonne cible.

Mme Cassou-Schotte pense qu'il faut effectivement conjuguer tous nos efforts vis-à-vis de tous les publics, à savoir les enfants, les parents, les enseignants, les entreprises.

M. Clément fait part de la situation à Saucats où l'augmentation du prix de l'eau est inévitable. Expliquer aux enfants permet de faire prendre conscience aux parents de la complexité de la gestion d'un service d'eau potable.

Mme Laurent revient sur l'école engagée à Saucats et rappelle que le dispositif « L'eau un enjeu majeur » est le seul accessible pour les scolaires sur l'ensemble du département girondin.

M. Gay s'interroge plus largement sur la capacité budgétaire du SMEGREG à augmenter ses ambitions sur cette politique en regard notamment des demandes de diminution de la contribution du Département.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical valide les orientations proposées en matière de renforcement des moyens budgétaires alloués à la politique d'information/formation/sensibilisation, et notamment l'augmentation des montants des crédits affectés au programme "l'eau, un enjeu majeur" et aux "espaces info économies d'eau" ; il rappelle que la mise en œuvre effective de ces évolutions sera bien entendu conditionnée à la confirmation d'un soutien renforcé de l'Agence de l'eau à ces actions et aux disponibilités budgétaires 2026.

6. Disposition relative au personnel : modification du poste de "chargé mission médiation"

La parole est donnée à M. de Grissac pour une présentation de ce rapport.

Mme Monseigne évoque la vidéo sur l'âge de l'eau qui selon elle doit être largement diffusée, ce sur quoi s'accordent les autres membres du comité syndical.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical valide la modification de la quotité du temps de travail du poste permanent de chargé de mission médiation pour en faire un poste à temps complet et autorise la présidente à signer tous les documents se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

7. Budget 2025 - Décision modificative n° 1

La parole est donnée à Mme Bégue pour une présentation de ce rapport illustrée d'un diaporama.

La notification d'aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (pour 307 861 €), ainsi que divers ajustements, nécessitent une modification qui se traduit par une augmentation globale du budget de 321 358 € et porte le budget total 2025 à 1 932 639 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical approuve la proposition de décision modificative n° 1 au budget 2025, d'un montant de 321 358 € qui lui a été présentée en séance.

8. Informations et questions diverses

La parole est donnée à M. de Grissac pour ces différents sujets et questions.

Premier sujet, l'absence de modification de la situation du Syndicat des eaux du Grand Bazadais et du SIVOM de la région de Castets, du Langonnais et du Sauternais en regard de leur adhésion ou de leur retrait du SMEGREG. Faute d'une décision explicite pour le premier, et d'en avoir délibéré pour le second, ces deux syndicats restent tous les deux membres du SMEGREG en situation de représentation substitution respectivement des anciens syndicats du Sud Bazadais et de Castets en Dordogne.

Mme Laurent détaille ensuite le contenu de la campagne de sensibilisation basée sur l'âge de l'eau du robinet et fait un point sur son déploiement déjà réalisé et à venir. Les supports affiches et vidéos sont présentés. Les membres du comité se félicitent de la qualité des supports et de la pertinence du message. Ils expriment le souhait de voir cette campagne, et notamment la vidéo, très largement diffusée. La possibilité d'occuper les supports d'affichages disponibles dans les groupements de commune est à étudier.

La question de la suite à donner du souhait des communes de la COBAN de relayer cette campagne alors que la COBAN, qui est membre du SMEGREG et exerce la compétence eau potable pour leur compte, a pris la décision de ne pas le faire. La position du comité est de mettre à disposition des communes les supports de communication sans apposer le logo de la COBAN ou celui de la commune sur les affiches personnalisées pour l'échelle locale.

Dernière information apportée par M. de Grissac, le projet de l'Association des hydrogéologues des services publics (AHSP) d'organiser ses journées techniques 2026 en Gironde. Le département a déjà accueilli ces journées techniques en 2001 ainsi que deux colloques coorganisés par l'ENSEGID, l'AHSP et le SMEGREG en 2008 (sur le forage d'eau) et 2023 (sur la gestion des ressources en eau souterraine). Le principe d'une participation active du SMEGREG à l'organisation de ces journées techniques est acté.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical :

- s'agissant des suites des transferts de compétence eau potable de deux membres au 1^{er} janvier 2025, prend acte de l'absence d'évolution de la situation ;
- s'agissant de la campagne de sensibilisation à partir de l'âge de l'eau du robinet :
 - ✓ se félicite de la qualité et de la pertinence des supports développés ;
 - ✓ demande que ces supports soient diffusés le plus largement possible ;
 - ✓ valide le principe de mise à disposition des affiches de déclinaison locale de l'information sur l'âge de l'eau aux communes des groupements membres du SMEGREG, que ces groupements participent ou non au relais de cette campagne ;
- prend acte du projet de l'Association des Hydrogéologues des Services Publics d'organiser ses journées techniques 2026 en Gironde et valide la participation des services du SMEGREG à l'organisation de ces journées.



En l'absence de questions supplémentaires et de demandes de prises de parole, Mme MONSEIGNE remercie les participants et clôt la séance à 16h30.

Fait à Bordeaux, le 19 janvier 2026

Le Secrétaire de séance



Bruno CLEMENT

La Présidente



Célia MONSEIGNE